

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 OCTOBRE 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 25
Pouvoirs : 8
Votants : 33

Date de convocation du Bureau Communautaire :
23/10/2017

Le 30 octobre 2017, le Conseil communautaire de Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Nathalie TISSERAND (remplaçant Vincent LAUTIER), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Hubert BONNET (Pouvoir à Gaëlle LICHTLE), Noël CHEYNET (Pouvoir à Jacky DUTRUC), Dominique DESFORGES (Pouvoir à Marc PECHOUX), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir à Bernard GRISON), Olivier EYRAUD, Béatrice GUERIN (Pouvoir à Claude TRASSARD), Vincent LAUTIER (remplacé par Nathalie TISSERAND), Chantal NOEL (Pouvoir à Richard SIMMINI), Michel RAYMOND (Pouvoir à Isabelle ACHARD), Etienne SERRAT (Pouvoir à Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL, Roger CHORIER (Civrieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Marie LABROSSE (Saint Bernard), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Marie-Claude OVISTE (Savigneux), Monique RONGEON (Ars sur Formans).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Richard PACCAUD

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Convention de servitude de passage d'une conduite d'eaux usées- Parcelle AN n°680 – Lot E - Reyrieux

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, présente la nécessité de régulariser le passage d'une conduite de collecte d'eaux usées, dans le cadre de la vente de la parcelle AN n°680 par l'indivision CLERC au profit de M. et Mme FAISSAL NAMRANE.

La CCDSV s'est engagée par courrier du Président, adressé au notaire Maître LATOUR de TREVOUX, à procéder à la constitution d'une servitude grevant la parcelle AN n°680 – Lot E et à en porter l'intégralité des frais.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la constitution d'une convention de servitude de tréfonds pour le passage d'une conduite d'eaux usées publique sur la parcelle AN n°680 – Lot E, située sur la commune de Reyrieux, dans le cadre d'une vente de l'indivision CLERC au profit de M. et Mme FAISSAL NAMRANE et d'en supporter l'intégralité des frais ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à procéder à la signature de cette servitude, à procéder aux dépenses et à faire en la circonstance, et à signer toutes les pièces administratives, techniques et comptables.

✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget annexe de l'assainissement collectif.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **- 3 NOV. 2017**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171030-2017C104-AS
Affichage le : **- 3 NOV. 2017**

A Trévoux, le 30/10/2017

**Le Président,
Bernard GRISON**

